



Bienvenue

sur la région Loire Layon Aubance

Vous venez d'emménager sur l'une des 19 communes de la région Loire Layon Aubance et vous ne connaissez pas encore tous les services proposés ? Bacs, collecte, facturation, etc. Voici tout ce qu'il faut savoir sur la gestion de vos déchets.

Les 3RD'Anjou, en bref...

Les 3RD'Anjou (**Syndicat pour la Réduction, le Réemploi et le Recyclage de Déchets en Anjou**) est une collectivité publique chargée de collecter et valoriser les déchets sur les 52 communes de son territoire, comptant plus de 121 000 habitants. Il est géré par 30 délégués élus, issus de vos conseils municipaux. 40 collaborateurs sont répartis sur 3 pôles, à Tiercé (siège du syndicat), à Beaulieu-sur-Layon et au Louroux-Béconnais.

Un usager bien équipé

VOS BACS POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET POUR LES EMBALLAGES

Les 3RD'Anjou mettent à votre disposition deux bacs :



Un bac gris (ou couvercle marron) **pourvu d'une puce pour vos ordures ménagères.** La puce sert à calculer le nombre de présentations de votre bac et donc le montant de votre redevance incitative. Vous avez le choix parmi 3 volumes : 140 L, 240 L ou 360 L. Votre facturation tiendra compte du volume du bac choisi. Le changement de votre bac est gratuit sur simple demande de votre part dans la limite d'un échange/an. Par mesure d'hygiène, ne jetez pas vos ordures ménagères en vrac dans le bac mais dans des sacs bien fermés.



Un bac jaune **pourvu d'une puce pour déposer en vrac tous vos emballages.** Pensez à aplatir vos bouteilles en plastique pour gagner de la place. Il n'est pas nécessaire de rincer les emballages triés, il suffit de bien les vider, sans les imbriquer. Pour éviter de salir votre bac, nous vous conseillons de laisser les bouchons sur les bouteilles, les flacons et les briques alimentaires.



Un doute sur le tri ? Reportez-vous à votre mémo tri ou au guide interactif du tri.

DEMANDEZ VOTRE COMPOSTEUR !

Nous vous proposons la mise à disposition d'un composteur individuel d'environ 300 L contre une participation unique de 20€ ou de 600 L pour 30€ (dans la limite des stocks disponibles).

70 kg de biodéchets par habitant et par an peuvent être valorisés en pratiquant le compostage.

Pour obtenir votre composteur individuel et le guide du compostage, contactez les 3RD'Anjou.



LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR VOS DÉCHETS



OÙ TRIER LES EMBALLAGES ?

Un maillage de colonnes d'apport volontaire est déployé sur le territoire permettant de déposer tous vos emballages en vrac, il n'est pas nécessaire de rincer les emballages triés, il suffit de bien les vider, sans les imbriquer. Chaque ouverture du tambour sera facturée sur votre redevance.



OÙ TRIER LES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Un maillage de colonnes d'apport volontaire est déployé sur le territoire permettant de déposer toutes vos ordures ménagères en sac. Chaque ouverture du tambour sera facturée sur votre redevance.



OÙ TRIER LE PAPIER ?

Votre commune est équipée d'une ou plusieurs colonnes d'apport volontaire pour y déposer tous vos papiers. (journaux, magazines, prospectus, lettres, enveloppes, livres, catalogues, cahiers ou encore annuaires).



OÙ TRIER LE VERRE ?

Votre commune est équipée d'une ou plusieurs colonnes d'apport volontaire pour y déposer vos bouteilles, bocaux, flacons et pots en verre (sans bouchons, ni couvercles).



Retrouvez les emplacements des colonnes et le formulaire de demande de carte sur notre site internet : www.3rdanjou.fr




L'organisation de la collecte

Le camion de collecte bi-compartmenté du prestataire passe tous les 15 jours pour le ramassage de vos deux bacs (ou en alternance).

Le système informatique embarqué enregistre chaque levée grâce à la puce électronique installée sur vos bacs.

Un doute sur votre jour de collecte ? Reportez-vous sur la page "Mon jour de collecte" sur notre site internet : www.3rdanjou.fr

Pour votre sécurité :

 Merci de ne pas vous approcher du bras de collecte automatisé lorsqu'il est en mouvement.

BACS BIEN POSITIONNÉS


(Ou sur le même emplacement en cas d'alternance)



ADOPTONS LES BONS GESTES

- Sortez vos bacs la veille du jour de collecte, couvercles fermés et ouverture côté rue.
- Alignez vos bacs par couleur en cas de regroupement.

Attention :

 Les sacs en dehors des bacs et les bacs débordants ne seront pas collectés.

Pour plus de simplicité, profitez du prélèvement automatique en deux fois sans frais, réglez votre facture chez un buraliste agréé ou utilisez le paiement en ligne sur notre site internet : www.3rdanjou.fr

La carte service déchets intègre 18 passages en déchèterie/an. Si les 18 passages ont été écoulés, un passage supplémentaire en déchèterie coûte 5€.

Pour en savoir plus, contactez nos services

Par téléphone : 02 41 59 61 73
Sur Internet : www.3rdanjou.fr

Les déchèteries du secteur

La région Loire Layon Aubance dispose de 5 déchèteries :



Demandez votre carte pour accéder aux 5 déchèteries du secteur et à toutes celles du territoire. Retrouvez toutes les déchèteries sur notre site internet.

Venez retirer votre carte service déchets directement dans nos bureaux ou demandez-la sur notre site internet : www.3rdanjou.fr

ATTENTION : Les emballages et les ordures ménagères ne sont pas acceptés en déchèteries.

Comment est composée ma redevance incitative ?



Plus vous réduisez vos déchets, plus vous diminuez votre facture et plus la planète vous en sera reconnaissante !

Vous recevrez 2 factures par an à semestre échu. (en septembre et en février)

Un forfait en fonction du volume du bac ordures ménagères

qui intègre 8 levées de votre bac ordures ménagères, 12 levées emballages/an et 18 passages en déchèterie*.



Le relevé de la consommation réelle du service

au-delà des levées incluses par an. (Sur la facture du 2nd semestre)



Le relevé des prestations annexes, sur le semestre écoulé.

(mise à disposition d'un composteur, accès supplémentaires en déchèterie, perte et détérioration de la carte, etc.)

* au prorata de votre date d'arrivée pour votre 1^{ère} facture.

MA GRILLE DE FACTURATION 2022

Usagers collectés en bac

Volume du bac Ordures Ménagères	Volume du bac Emballages	Abonnement	Forfait bac Ordures Ménagères	Forfait bac Emballages	Forfait mini annuelle	Levée supp Ordures Ménagères	Levée supp Emballages
140 L	140 L	97,00 €	19,30 €	19,00 €	135,30 €	4,50 €	3,00 €
140 L	240 L	97,00 €	19,30 €	32,50 €	148,80 €	4,50 €	5,00 €
240 L	240 L	97,00 €	33,00 €	32,50 €	162,50 €	7,50 €	5,00 €
240 L	360 L	97,00 €	33,00 €	48,80 €	178,80 €	7,50 €	7,50 €
360 L	360 L	97,00 €	49,40 €	48,80 €	195,20 €	11,00 €	7,50 €
360 L	240 L	97,00 €	49,40 €	32,50 €	178,90 €	11,00 €	5,00 €

Usagers collectés en Points d'Apport Volontaire uniquement (sans bac)

Apport volontaire Ordures Ménagères	Apport volontaire Emballages	Abonnement	Forfait AV Ordures Ménagères	Forfait AV Emballages	Forfait mini annuelle**	Dépôt Ordures Ménagères au delà de la 24e ouverture	Dépôt Emballages au-delà de la 36e ouverture
Tambour 50 L	Tambour 50 L	97,00 €	16,50 €	16,20 €	129,70 €	1,50 €	1,00 €

Pour les dépôts ponctuels en Points d'apport volontaire :

Tous les dépôts en point d'apport volontaire seront facturés 1,50€ pour les ordures ménagères et 1€ pour les emballages.

